

LEEDE FINANCE INC.

Document d'information sur les risques de l'endettement pour l'acquisition de titres (achat par emprunt)

Les commissions sur les valeurs mobilières exigent qu'un document d'information soit remis aux investisseurs qui pensent emprunter dans le but d'acheter des titres afin de les sensibiliser aux risques liés à cette pratique.

Il est possible d'acheter des titres avec des liquidités disponibles ou en combinant des liquidités et un prêt. Si le montant complet de l'achat des titres est versé en liquidités, le pourcentage de profit ou de perte sera égal au pourcentage de l'augmentation ou de la diminution de la valeur des titres. L'achat de titres financé par un prêt amplifie le profit ou la perte des liquidités investies. Cette pratique est connue sous le nom d'achat par emprunt. Par exemple, si des titres dont la valeur s'établit à 100 000 \$ sont achetés et payés avec 25 000 \$ en liquidités disponibles et un emprunt de 75 000 \$, et que leur valeur diminue de 10 % pour s'établir à 90 000 \$, votre participation (la différence entre la valeur des titres et le montant emprunté) a diminué de 40 %, c'est-à-dire de 25 000 \$ à 15 000 \$.

Il est évident que l'achat par emprunt amplifie les profits et les pertes. Il est important que vous soyez conscient que cette pratique comporte un risque plus élevé qu'un achat payé uniquement avec des liquidités disponibles. Il vous incombe de déterminer si le risque lié à un achat par emprunt est justifié, selon votre situation et les circonstances qui entourent l'achat des titres.

Il est également important que vous connaissiez les conditions liées à un prêt garanti par des titres. Le prêteur peut exiger que le rapport entre le prêt et la valeur marchande des titres n'excède pas un pourcentage convenu. Dans ce cas, vous devrez rembourser une partie du prêt ou vendre des parts afin de maintenir le pourcentage convenu du prêt. Dans l'exemple ci-dessus, le prêteur pourra exiger que le prêt n'excède pas 75 % de la valeur marchande des parts. Si la valeur marchande des parts diminue pour s'établir à 90 000 \$, l'emprunteur devra réduire le montant du prêt à 67 500 \$ (soit 75 % de 90 000 \$). Si l'emprunteur n'a pas de liquidités disponibles, il devra vendre des parts à perte pour fournir des fonds et ainsi réduire le montant du prêt.

Il faut également prévoir des liquidités pour payer les intérêts du prêt. À la lumière de ces renseignements, nous conseillons aux investisseurs qui ont recours à l'achat par emprunt d'avoir les ressources financières adéquates disponibles pour payer les intérêts ainsi que pour réduire le montant du prêt si les conditions du prêt l'exigent. Indépendamment de toute diminution de la valeur des titres de placement, la valeur totale du prêt doit être remboursée.